

# COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER



Rapport d'activités **2002**

---

COMMISSION de SURVEILLANCE  
du SECTEUR FINANCIER

110, route d'Arlon • L-2991 LUXEMBOURG

# COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER





*Jean-Nicolas SCHAUS, Directeur général*

Qu'il me soit permis au moment d'évoquer quelques points marquants de l'année 2002 de saluer d'abord la mémoire de M. Pierre Werner qui a marqué de son empreinte l'histoire politique et économique de son pays. Considéré à juste titre comme un des pères de la monnaie unique, Pierre Werner est peut-être plus encore le père de la place financière de Luxembourg. C'est lui en effet qui jette les bases du contrôle bancaire au Grand-Duché en rédigeant l'arrêté grand-ducal du 17 octobre 1945 puis, ce fait est plutôt méconnu, en présidant le premier aux destinées du Commissariat au contrôle des banques de 1945 à 1953. L'histoire de la place est indissociable de son action marquée à la fois par un tempérament prudent et un esprit précurseur.

Pour la place, l'année qui vient de s'achever est de nature à susciter un sentiment ambivalent. Le ralentissement économique au niveau mondial allié à une chute continue des marchés boursiers ont créé une conjoncture d'autant plus difficile pour le secteur financier qu'elle semble s'être installée dans la durée. Pour l'heure, grâce à l'existence et à l'application d'une réglementation rigoureuse, la stabilité du système financier international n'est pas mise en défaut.

Face à cette situation tendue, nous avons la satisfaction de constater que la place financière a pu tirer son épingle du jeu de façon très convenable. Même en ces temps difficiles, la place financière est encore en situation de dégager des profits substantiels. Elle n'est donc pas à proprement parler en crise, contrairement à ce que certains commentaires pourraient laisser croire.

Le résultat net de l'ensemble des banques se maintient à un niveau relativement élevé avec une baisse de 7% par rapport à 2001. Le nombre de fonds d'investissement est toujours en augmentation alors que le secteur des autres professionnels du secteur financier s'est consolidé. Pour autant ne méconnaissons pas des signaux bien moins positifs. Après être longtemps resté stable, l'emploi dans le secteur financier connaît depuis quelques mois un décrochage, comme si les établissements s'étaient donné des délais avant d'ajuster leurs effectifs à une activité en recul. Les résultats finaux des établissements de crédit luxembourgeois ont été fortement influencés par des éléments exceptionnels, notamment des cessions de participations. Enfin, le recul modéré des activités cache des évolutions très disparates à l'intérieur du secteur entre les banques spécialisées dans la banque privée, qui sont frappées de plein fouet par les difficultés que rencontre le métier de gestion privée de patrimoine, et les banques à activité plus diversifiée, comme la gestion de trésorerie, les crédits et l'activité liée aux fonds d'investissement, qui affichent souvent des résultats appréciables.

A l'instar des autres centres financiers, la place de Luxembourg guette donc les signes d'une reprise avec une certaine impatience, d'autant que certaines résistances pourraient s'épuiser si la stagnation perdurait. Mais à mon sens, le facteur conjoncturel est loin d'expliquer un certain nombre d'évolutions annonciatrices de changements structurels plus profonds qui affectent la place. Celle-ci est bien entrée dans une nouvelle phase de son développement.

Ainsi, et pour ne citer qu'un exemple, la pratique de plus en plus fréquente dans les groupes bancaires, en proie pour certains à des difficultés graves, de puiser sur base de contrats de partage de revenus dans la rentabilité courante de leur présence luxembourgeoise, révèle une pratique nouvelle. Dorénavant, la concurrence tend à s'installer entre entités à l'intérieur d'un même groupe.

L'amélioration espérée de la conjoncture financière ne sera donc pas en mesure de régler tous les problèmes. L'effet sur les positions de transformations d'échéances actuelles d'une future remontée des taux d'intérêts, le coût réglementaire entraîné notamment par l'introduction du référentiel comptable IAS et de Bâle II, les conséquences de procédures de plus en plus lourdes pour lutter contre le blanchiment et surtout la perte de confiance progressive de la clientèle face à la chute persistante des marchés financiers apparaissent comme autant de défis à relever pour la place, confrontée par ailleurs à brève échéance aux règles européennes d'harmonisation de la fiscalité de l'épargne.

Quoi qu'il en soit, la continuation de recettes du passé, aussi fructueuses qu'elles aient été, ne sera plus suffisante pour assurer le développement de demain.

En ce qui concerne l'institution que j'ai l'honneur de diriger, j'évoquerai les résultats de l'évaluation de la stabilité du système financier luxembourgeois effectuée par le Fonds monétaire international («le secteur financier du Luxembourg est solide, efficace et bien surveillé») qui nous a confortés dans notre approche en matière de surveillance prudentielle. Cette approche faite de flexibilité et de compréhension pour les acteurs n'est en rien synonyme d'un relâchement. En cette période de remise en question, la rigueur dans l'application de la réglementation nous paraît plus essentielle que jamais. Certains comportements inacceptables nous ont conduits à sanctionner leurs auteurs en leur infligeant entre autres des amendes d'ordre. Le fond de notre politique n'en est pas modifié, mais je crois qu'il s'agit là d'un signal clair que nous n'hésiterons pas à sévir en cas de manquements graves à leurs obligations par les professionnels du secteur financier.

Je terminerai en exprimant notre satisfaction d'avoir pu mener à bien une importante campagne de recrutement de 24 personnes au cours de l'année pour ajuster les effectifs aux besoins supplémentaires. L'interdépendance et la complexité croissante du secteur financier entraînent en effet de nouvelles exigences. Avec 203 agents, la CSSF me semble bien outillée pour contribuer au développement équilibré d'un secteur financier luxembourgeois en voie de profonde mutation.



Jean-Nicolas SCHAUS  
Directeur général

**PREFACE****CHAPITRE I** **11**  
**La surveillance des banques** 

---

1. L'évolution du secteur bancaire en 2002
2. L'évolution du cadre réglementaire
3. La pratique de la surveillance prudentielle

**CHAPITRE II** **51**  
**La surveillance des organismes de placement collectif** 

---

1. L'évolution du secteur des OPC en 2002
2. Les nouvelles unités agréées en 2002
3. Les unités fermées en 2002
4. L'évolution des OPC investissant principalement dans d'autres OPC
5. L'évolution du cadre réglementaire
6. La pratique de la surveillance prudentielle

**CHAPITRE III** **87**  
**La surveillance des fonds de pension** 

---

1. L'évolution du secteur des fonds de pension en 2002
2. L'évolution du cadre légal

**CHAPITRE IV** **93**  
**La surveillance des autres professionnels du secteur financier** 

---

1. L'évolution en 2002 des autres professionnels du secteur financier (PSF) soumis à la surveillance permanente de la CSSF
2. Les PSF qui ne sont pas soumis à la surveillance permanente de la CSSF
3. La pratique de la surveillance prudentielle
4. L'évolution du cadre réglementaire applicable aux domiciliataires de sociétés

<b>CHAPITRE V</b>	<b>111</b>
<b>La surveillance des marchés d'actifs financiers</b>	<b>_____</b>
1. Les déclarations des transactions sur actifs financiers	
2. Les enquêtes menées par la CSSF dans le cadre de la surveillance des marchés d'actifs financiers	
3. La pratique de la surveillance	
<b>CHAPITRE VI</b>	<b>121</b>
<b>La surveillance des systèmes d'informations</b>	<b>_____</b>
1. Les activités en 2002	
2. La collaboration internationale	
<b>CHAPITRE VII</b>	<b>129</b>
<b>Les mesures de sanction de la CSSF</b>	<b>_____</b>
1. Les mesures d'intervention de la CSSF	
2. Les sanctions prononcées en 2002	
<b>CHAPITRE VIII</b>	<b>135</b>
<b>Les réclamations de la clientèle</b>	<b>_____</b>
1. Analyse des réclamations traitées en 2002	
2. Réseau FIN-NET, le réseau transfrontalier extrajudiciaire de plaintes concernant les services financiers	
<b>CHAPITRE IX</b>	<b>141</b>
<b>La coopération internationale: la participation de la CSSF aux groupes internationaux</b>	<b>_____</b>
1. La coopération au sein des institutions européennes	
2. La coopération multilatérale	
<b>CHAPITRE X</b>	<b>155</b>
<b>La législation et la réglementation bancaires et financières</b>	<b>_____</b>
1. Les directives en cours de négociation au niveau du Conseil de l'Union européenne	
2. Les directives adoptées par le Conseil et le Parlement européen et qui n'ont pas encore été transposées au plan national	
3. Les lois votées en 2002	
4. Les circulaires émises en 2002	
5. Les circulaires en vigueur	
<b>CHAPITRE XI</b>	<b>175</b>
<b>L'organisation interne de la CSSF</b>	<b>_____</b>
1. Fonctionnement de la CSSF	
2. Ressources humaines	
3. Service Informatique	
4. Composition du personnel	
5. Comités internes	
<b>Annexes</b>	<b>189</b>
1. La CSSF en chiffres	
2. La place financière en chiffres	
3. Liste téléphonique	





## Les organes dirigeants de la Commission de Surveillance du Secteur Financier

### Le Conseil

Président	Jean GUILL <i>Directeur du Trésor, Ministère des Finances</i>
Vice-Président	Gaston REINESCH <i>Administrateur Général, Ministère des Finances</i>
Membres	Rafik FISCHER <i>Membre du Conseil d'administration de l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement</i>
	Jean FUCHS <i>Président de l'Association Luxembourgeoise des Professionnels du Patrimoine</i>
	Paul MEYERS <i>Président de l'Administration des Biens de S.A.R. le Grand-Duc</i>
	Etienne REUTER <i>Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère des Finances</i>
	Claude WIRION <i>Membre du Comité de Direction du Commissariat aux Assurances</i>
Secrétaire	Danielle MANDER

### La Direction

Directeur général	Jean-Nicolas SCHAUS
Directeurs	Arthur PHILIPPE, Charles KIEFFER



**Arthur PHILIPPE, Directeur**



**Charles KIEFFER, Directeur**

